

LA PLATE FORME **au quotidien** pour les fournisseurs, c'est...

1

COMMANDE DES PRODUITS

Accord de principe TAP fournisseur.

Le bon de commande est ensuite envoyé au fournisseur pour validation et confirmation (télécopie ou mail).

2

LIVRAISON AUX LOCAUX DE L'ETS SETAK

La livraison est assurée par

- ✓ les fournisseurs
- ✓ les transports SETAK (collecte chez les fournisseurs sous leur responsabilité)

3

CONTRÔLE DES DENRÉES

A l'arrivée

Si les conditions d'agrèage sont respectées, les produits livrés sont validés. Si les conditions ne sont pas respectées, le fournisseur est en charge de récupérer les produits.

4

FACTURATION

Avant la fin du mois en cours

Le fournisseur fait parvenir sa facture correspondant au montant des marchandises retenues.

5

PAIEMENT DES PRODUITS

Réglement

Le paiement s'effectue dès réception de la facture, dans un délai de 30 jours.



FIXATION DES PRIX

Les prix sont discutés et fixés collectivement par les fournisseurs adhérents de la coopérative, pour une durée de 1 an, à l'occasion de réunions spécifiques, par famille de produits. Ce système permet aux fournisseurs de travailler sur des prix justes et rémunérateurs.

Le calcul des prix « publics » intègre une marge de fonctionnement de 15 %, fixée par le Conseil d'Administration de la coopérative.

RÈGLES DE RÉPARTITION DES COMMANDES FOURNISSEURS

Les règles pour répartir les commandes d'un produit ayant plusieurs fournisseurs ont été construites de la manière la plus équitable possible. Dans l'absolu, un système de turn-over entre fournisseurs est prévu, mais des critères spécifiques peuvent être pris en compte :

- ✓ exigences techniques et sanitaires du bénéficiaire : présence ou non de certains allergènes, gamme de produits ou demande spécifique...
- ✓ qualité minimum requise : conditionnement, qualité produit livré, disponibilité volume produit...